



Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) de GOUVVY

Procès-verbal de la réunion de la CCATM du 25 février 2014

Présent(e)s : Gandjean Marc, Huet Auguste, Amory Bruno, Léonard Willy, Massard Jean-Marie, ~~Tourteau Isabelle~~, Creppe François, Caprasse Brigitte, Schröder Diane, Neysen Antoine, Jacoby Sebastien, George Amélie, ~~Bissen Bernard~~, Melchior Jean-Louis, Portzenheim Didier, Dechène Marc, ~~Monvoisin Pierre~~, ~~Andrieu Guy~~, Wangen Jean-Michel, ~~Mutschen Benoit~~, Everbecq Thérèse, Meunier Michel, Hennuy Marc, ~~Haan Michel~~, Neve Michel, Louis Cédric, Gobeaux Frédéric, Tourteau Claude, Syne José, ~~Lejeune Jules (échevin)~~, Bourgraff Anita (employée service urbanisme).

Excusé : Mr Guy Andrieu

Le président ouvre la séance à 20.05 et informe l'assemblée de ce que le collège communal a reçu une lettre de démission de Mr Guy Andrieu pour raisons familiales.

L'assemblée accueille donc son 1^{er} suppléant, Mr Jean-Michel Wangen, comme membre effectif.

1. La Commission approuve le PV de la réunion du 17.12.2013

2. Projet de schéma de structure communal

Le Président invite les membres à faire part de leurs remarques en suivant l'évolution des travaux du bureau Agora.

2.1. Le diagnostic.

De nombreux membres font part de fautes d'orthographe dans les noms de villages, dans les « copier-coller » provenant d'études antérieures réalisées par Agora, dans le fait que certaines données relatives à la Commune ne sont pas actualisées et ne reflètent plus la réalité d'aujourd'hui. La Commission demande qu'Agora revoie sa copie.

2.2. Options d'aménagement.

Un membre s'interroge sur les raisons qui motivent Agora à proposer des règles aussi strictes que celles de différencier des zones d'habitat, ce qui empêche des jeunes de la Commune de pouvoir construire près de chez eux. De telles zones différées se retrouvent entre autres à Langlire, Halconreux, Vaux, Wathermal.

Un autre membre se demande comment la commune pourrait imposer la replantation de haies si la commune ne indemnise pas le propriétaire qui se verrait ainsi contraint. Il fait remarquer par ailleurs que certaines propositions de haies séparent certaines exploitations agricoles en deux.

Un membre suggère de favoriser la mixité sociale dans les lotissements importants afin que les logements sociaux ne deviennent pas des ghettos ex lotissement communal de Vaux.

Un autre suggère une taxe sur les lotissements non bâtis, mais un second rappelle qu'il suffit qu'un tiers du lotissement soit bâti dans les 5 ans du permis. Un autre suggère que la Commune fasse un relevé des bâtiments abandonnés, revoie la taxe sur les ruines afin d'en assurer une meilleure application et une plus grande efficacité concrète.

D'autres membres font remarquer que les propositions d'Agora ne sont pas vraiment priorisées ex. la sécurisation de la traversée des villages qui étaient la priorité première lors de la



Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) de GOUVY

consultation des villages de la Commune n'est pas reprise comme telle alors que c'était l'expression démocratique de la population. Ils demandent que la Commune voient aussi avec le MET les mesures qui pourraient être mises en place le long des routes régionales pour les sécuriser ex. les route de Vaux - Cherain . Sterpigny . Gouvy ou Montleban-Baclain-Courtil. Des trottoirs ou pistes cyclables de type Pré-Ravel devraient pouvoir être mises conçues.

Un membre fait remarquer une proposition non pertinente d'installer des parkings couverts avec vélos près des arrêts de bus, alors qu'ils ne sont que très peu utilisés.

La Commission demande qu'une actualisation des dossiers des pôles d'activités économiques soient effectuée tant pour le zoning de l'OTAN, quasi absent du débat, que celui de Courtil, du pôle bois et celui de Schmiede. Pour ce dernier dont les emplacements sont déjà tous vendus, une proposition d'extension s'impose pour répondre à une forte demande de zoning commercial et artisanal. Un membre fait remarque que sur ce zoning la Commune pourrait envisager un espace d'accueil de professions intellectuelles avec des services partagés de secrétariat, salle de réunion avec vidéo-conférence, équipements de reproduction.

Le Président fait part d'une décision de jurisprudence du Conseil d'Etat de janvier 2013 visant à reconnaître chez un propriétaire lésé, par une mesure prise dans le cadre d'un schéma de structure communal, à pouvoir introduire une action en indemnisation contre la Commune qui prendrait une telle décision. Il donne lecture de cette décision jointe en annexe.

Le débat s'installe sur l'opportunité de voter sur les propositions d'Agora, un membre souhaitant qu'il y ait un vote sur les propositions globales avec ou sans modifications.

La majorité des membres ne souhaitent pas un tel vote, un seul membre étant favorable à un vote sur les propositions actuelles avec modifications possibles.

La Commission désapprouve le projet tel quel. Elle souhaite que l'ensemble de l'étude soit revue avec le bureau Agora. Elle est disposée à participer à un groupe de travail que le Collège mettrait en place à cet effet.

La réunion est clôturée à 10.30 et suite à une remarque d'un membre, le président décide de ré-ouvrir la séance à 10.32. La Commission invite le collège communal à préciser à son service urbanisme que tant que le projet de schéma de structure n'a pas été définitivement voté par le conseil communal, il reste à l'état de projet et les seules recommandations que le service urbanisme est habilité à donner aux candidats constructeurs, doivent se référer à la législation existante.

La séance est clôturée à 10.37

La secrétaire,

Anita Bourgraff

Le Président,

José Syne